

ANNEXE 5-D

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011
COLLEGE DES PARENTS D'ELEVES

Collèges

L.P.

Lycées

E.R.E.A.

ACADEMIE DE TOULOUSE - Département de la Haute-Garonne

Nombre d'établissements dans l'académie	Nombre de réponses exploitables
NOMBRE D'ÉLECTEURS inscrits 1037	Votants 419
NOMBRE DE SIÈGES à pourvoir 6	Pourvus 6
	Taux de participation 67,54%
	sièges pourvus 100%

RESULTATS PAR ORGANISATION

ORGANISMES	VOIX		SIÈGES	
	Nombre de voix	% Nombre de voix obtenues Total des suffrages exprimés	Nombre de sièges	% Total des sièges obtenus Nombre de sièges pourvus
R.C.P.E.				
P.R.E.P.				
ENAPE				
UNAPE				
Associations locales non agréées (1)	383	67,54%	6	100%
Listes présentées par des parents d'élèves qui ne se sont pas constituées en association (1)				
Associations locales représentatives sur le plan départemental ou académique (2)				
LISTE (UNION) (3)				
TOTAL		100%		

Bulletins nuls : 122 + 14 = 136

(1) réf. C.F. circulaire n°88-258 du 9.8.88 (toute abrogée)

(2) lorsqu'il existe une telle association dans le département ou dans l'académie.

(3) liste d'union : listes composées de membres des associations répertoriées ci-dessus et comprenant éventuellement des candidats se présentant à titre individuel.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tribunal Administratif de Toulouse

25 NOV. 2010

17

104679

N°

ANNEXE 4



12

**Procès-verbal - Élection des parents d'élèves au conseil d'administration
Année scolaire 2010/2011**

(Document à transmettre obligatoirement à l'inspection académique accompagné de l'ensemble des annexes)

Lycée - Collège - (1)
Dénomination :
Commune de (2) :

Suite au scrutin du 15 octobre - 16 octobre 2010 (1), s'étant déroulé entre (3) ... H. M. et ... H. M. ..., les membres du bureau de vote constatent que ... (1) ... sièges de titulaires ont été pourvus sur ... (2) ... sièges de titulaires à pourvoir. Par ailleurs, ... (3) ... sièges de suppléants ont été pourvus.

Incidents signalés lors du scrutin (le cas échéant, compléter la rubrique ci-dessous :

Type(s) d'incident(s) :

Cet incident a-t-il donné lieu à un recours devant le recteur de l'Académie ?
Oui - Non (1)

Dans l'affirmative, les requérants ont été informés des formes et des délais de recours.

Le chef d'établissement, garant de la bonne organisation de l'élection, atteste que la procédure électorale a bien été respectée sur les points qui ont fait l'objet de précisions dans la circulaire départementale 2010/2011 et notamment :

- la vérification de l'existence et de l'affiliation d'une association locale de parents d'élèves à une union nationale de parents d'élèves - **IMPORTANT STATISTIQUE**
Ex : les résultats obtenus par une association de parents d'élèves affiliée à l'UNAPE sont comptabilisés dans la rubrique UNAPE et non dans rubrique association locale non affiliée.
(Une attention particulière doit donc être portée lors du renseignement des pièces du PV)
- la détermination des listes de candidatures ;
- la conformité entre l'ordre de présentation des candidats lors du dépôt de la liste et l'ordre de présentation des candidats sur les bulletins de vote ;
- la forme des bulletins de vote ;

Signature du chef d'établissement

Signatures des assesseurs et des représentants des différentes listes de candidats

Nom - Prénom	Qualité	Signature
SICARD Pierre	Assesseur	
BADET Anne	Mme. Anne Baret Mlle	

Eventuelles observations des représentants des listes de candidats : *Rectification : Bulletin de la liste d'élèves de parents d'élèves (liste n° 1) n'a pas été remis (annulé) sans direction de M. le Principal.*

(1) noter la mention lycéale, (2) nom de la commune, (3) plage horaire durant laquelle le scrutin s'est déroulé

